

**NOUS SOMMES
PLUS PUISSANTS
QUAND**

**NOUS LUTTONS ENSEMBLE
CONTRE LE VIH**

SUBVENTION PIHVOT

APERÇU

À titre d'entreprise se consacrant entièrement au VIH, ViiV Soins de santé est résolue à soutenir les programmes qui aideront à faire face aux défis et à combler les lacunes dans la cascade du traitement du VIH, afin d'atteindre l'objectif 90-90-90 fixé par l'ONUSIDA.

Le Partenariat pour améliorer les résultats et les traitements du VIH (PIHVOT) est un programme de subventions destiné aux organisations de soins de santé pour leur permettre de réaliser des projets visant à améliorer l'état de santé et la qualité de vie des personnes atteintes du VIH/sida au Canada.

ADMISSIBILITÉ

Seules les organisations de soins de santé canadiennes sont admissibles : elles se définissent comme des organisations, des établissements ou des associations du secteur public ou privé, formées de professionnels de la santé dont le principal objectif est lié au traitement de la maladie ou à la prestation de soins de santé.

CRITÈRES

Un projet PIHVOT doit :

- Être axé sur la cascade des soins du VIH (une préférence sera accordée aux projets portant sur l'optimisation des soins du VIH ou sur l'amélioration de la qualité de vie des patients).
- Soutenir les approches novatrices visant à obtenir de meilleurs résultats de santé.
- Avoir une durée maximale de 24 mois.
- Comporter une évaluation de programme solide.

RESTRICTIONS DE FINANCEMENT

Les subventions PIHVOT ne peuvent pas être utilisées :

- pour des programmes qui ont déjà été mis en œuvre dans l'organisation de soins de santé;
- pour des dépenses d'immobilisation (technologies de l'information, équipement médical, etc.);
- pour des études cliniques;
- pour financer une activité commerciale ou pour générer un revenu pour un client, un cabinet, le personnel administratif ou une autre organisation de soins de santé;
- pour fournir un avantage personnel direct ou indirect à un client particulier (y compris un avantage pécuniaire ou des retombées positives pour la réputation);

Le financement demandé ne peut pas excéder 25 % des revenus annuels totaux de l'organisation de soins de santé.

LISTE DE VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

Un formulaire de demande complet doit comprendre :

- le profil et les qualifications de l'organisation de soins de santé;
- le titre proposé et les dates de début et de fin du projet;
- la description du besoin à combler;
- la description du projet (objectifs, conception, résultats visés et étapes clairement établis);
- le budget détaillé et les ressources nécessaires;
- les partenaires de projet proposés;
- la durabilité du projet.

DATES POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT DES DEMANDES

Le processus de demande se fait par l'entremise du portail en ligne SmartSimple : viivhealthcare.smartsimple.ca. Les nouveaux utilisateurs devront se créer un compte pour pouvoir soumettre leur demande.

Les demandes de projet PIHVOT peuvent être soumises trois fois par année, en janvier, mai et septembre.

Les demandeurs sont informés de l'approbation de leur projet au plus tard deux mois après la présentation de la demande.

EXIGENCES SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES SUBVENTIONS POUR LES PROJETS PIHVOT APPROUVÉS ET SUIVI DES PROJETS

- Signer avec ViiV Soins de santé une entente écrite établissant le montant de la subvention, les étapes du programme et les dates de paiement.
- Produire des mises à jour écrites de l'état du projet en fonction des étapes convenues, y compris les preuves d'achèvement des étapes (le paiement des sommes dues jusqu'à la prochaine étape sera émis à la réception du rapport).
- Produire un rapport final.

Visitez viivhealthcare.smartsimple.ca.

Pour nous joindre

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec Céline Aubin, à l'adresse celine.c.aubin@viivhealthcare.com.



ViiV Soins de santé ULC
245, boulevard Armand-Frappier
Laval (Québec) H7V 4A7
450-680-4810
viivhealthcare.ca

Les marques de commerce sont détenues par le groupe de sociétés de ViiV Healthcare ou utilisées sous licence par celles-ci.
©2020 groupe de sociétés ViiV Healthcare ou son concédant de licence.
Code : PM-CA-HVX-LBND-190009-F Date : 03-2020